



SECTION



CANTAL

Adresse du site web de la section du Cantal : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/>

Boîte mél de la section : fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr

Comité Social d'Administration Local Formation Spécialisée du 05/03/2024

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

Mme DESHAYES

M. JOUVE

Mme CABANNE

Mme BATIFOL (Assistante sociale)

Mme ANGLADE (Assistante de prévention)

Mme FERELLEC en visio (APMP)

M. LAGADOU en visio (Médecin de prévention)

REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

Mme BECKER (FO)

M. ANTONY (FO)

M. MOISSINAC (FO)

M. DEJOU (FO)

M. VEYLET (CGT)

Mme FRIAA (CGT)

M. GALLOT (Solidaires)

M. GRIFFAULT (Solidaires)

M. MARECHAL (Solidaires)

Suite à notre demande relative au départ M. THIEBAUT, Inspecteur sécurité et santé au travail (ISST) au 31/12/2023, la directrice nous indique que son remplacement n'est pas acté à ce jour et que dans l'attente, Mme TAILLARD-MORELLET, ISST à Lyon, devrait en assurer l'intérim.

1) Election du secrétariat de la formation spécialisée :

L'élection d'un secrétaire permanent a lieu à la majorité des représentants ayant voix délibérative pour la durée du mandat. M. VEYLET, seul candidat, est élu à la majorité absolue.

2) Approbation du procès verbal du 20 novembre 2023:

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

3) Présentation de la note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2024 :

Mme FERELLEC nous présente la note d'orientation 2024 qui se décline en 6 leviers :

1/ Assurer la sécurité des agents et les accompagner lors d'événements graves avec notamment la passation en 2024 d'un marché national d'intervention de psychologues afin d'apporter un soutien psychologique aux agents victimes ou témoins d'un événement grave ;

2/ Renforcer l'efficacité des campagnes de recueil des risques professionnels et d'élaboration du PAP avec le déploiement d'un nouvel outil « Prévaction » et la mise en place d'une nouvelle méthodologie ;

3/ Améliorer les conditions de travail et agir sur l'organisation du travail pour prévenir les risques professionnels et donner du sens au travail via notamment la mise en place sur 2024 d'un guide « repères pour agir sur les transformations du travail et faire de la prévention » ;

4/ Prévenir les risques de désinsertion professionnelle des agents et accompagner les agents en fin de carrière. L'agent de retour de maladie ne doit pas hésiter à contacter l'assistante sociale ou le médecin de prévention pour l'éventuelle mise en place d'un poste adapté ;

5/ Poursuivre le développement de la culture de prévention des risques professionnels par une politique de formation et d'information. Les inspecteurs sécurité et santé au travail seront formés sur les enjeux climatiques et de sobriété énergétique afin de pouvoir renforcer le conseil aux directions ;

6/ Maîtriser le risque d'amiante.

4) Le budget 2024 et point sur les formations :

Mme FERELLEC nous détaille le montant des enveloppes qui composent ce budget :

- enveloppe locale d'un montant de 20 496 € contre 21 714 € en 2023 après réserve de 9 % ;
- enveloppe régionale dédiée à la formation d'un montant de 5 885 € contre 4 059 € en 2023.

A ce jour, un devis portant sur la formation EPI (Equipier de première intervention incendie) à Mauriac pour 600 € TTC a été accepté. Le devis UGAP pour l'achat de sacs à dos pour les télétravailleurs (2 078,70 € TTC pour 20 sacs) est sur le principe accepté. Le nombre exact sera arrêté après recensement des demandes auprès des collègues.

Enfin, un devis portant sur une formation sur les gestes et postures, travail sur écrans au bureau et en télétravail est en cours d'étude.

Un groupe de travail sera convoqué prochainement pour affiner les choix budgétaires de l'année.

5) Présentation de l'application SignalFip :

M. JOUVE nous présente cette nouvelle application dématérialisée. L'outil SignalFIP permet de déclarer pour le moment les incidents liés aux relations avec les usagers et d'en évaluer la gravité, tout en informant directement l'assistant de prévention et le chef de service. Ce dispositif sensiblement plus fluide pour les agents portera à terme sur tous les autres incidents relationnels.

L'application est accessible à tous à partir de « Mon espace RH ».

6) Examen des fiches d'accident de service :

Un accident de service a eu lieu le 13/02/2024. Il s'agit d'un accident de vélo lors du trajet domicile travail pour un collègue du SIE d'Aurillac ayant entraîné un arrêt de travail.

7) Le registre d'hygiène et sécurité :

Plusieurs observations ont été enregistrées sur ce registre.

Pour le SIP de Mauriac la commande d'un casque pour le téléphone est en cours.

Pour l'antenne de Maurs, un store va être installé.

Pour le SAPF, les demandes de fourniture de tapis de souris ergonomique ont été acceptées et sont en cours de distribution.

Pour Saint-Flour, le problème de nettoyage des locaux est toujours d'actualité. La Direction nous indique que Mme FARENC a rencontré l'agent d'entretien pour lui rappeler les consignes. FO signale qu'en dépit de ce rappel les consignes ne sont toujours pas respectées.

La Direction nous indique qu'il appartient aux agents de faire remonter les problèmes à leur chef de service qui en informera la Direction. De même, il convient de signaler tout nouveau manquement sur le Registre hygiène et sécurité.

8) Les exercices d'évacuation incendie :

Les exercices d'évacuation effectués fin 2023 sur le bâtiment Q d'Aurillac, le bâtiment de Saint-Flour et la Maison de l'Etat de Mauriac se sont bien déroulés dans l'ensemble. Il est toutefois à signaler sur Aurillac, la présence d'une cale sur une porte coupe-feu au 3ème étage et l'impossibilité de fermeture d'une autre porte pour un problème de sol. Sur cette dernière porte des travaux de rabotage ont été effectués.

9) Questions diverses :

- La Direction n'a pas eu de nouvelles concernant les travaux d'huissierie au SGC d'Aurillac qui seront pilotés par la Préfecture.

- Dans le cadre du renforcement de la protection des agents, les collègues de la BCR vont être équipés de gilets pare-balles et la Direction sera dotée de deux véhicules électriques de service.

- Concernant le radon, les agents identifiés vont recevoir un courrier de notre Direction communicable à son médecin traitant indiquant qu'ils ont été potentiellement exposés.

- La ville de St Flour a donné son accord pour que l'Inspection de l'Education Nationale (6 agents) puisse occuper une partie du rez-de-chaussée du bâtiment de Saint-Flour. Des travaux seront nécessaires avant cette installation.

- Il a été acté une visite du SPFE par la délégation.

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques



SECTION
DU
CANTAL

BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Sabine BOURGADE, SGC d'Aurillac ou à JP MOISSINAC, DDFiP)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____, le _____ signature